

La Ville de Thouars,
Ville labellisée d'Art et d'Histoire,
Territoire à énergie positive, Label 4 fleurs et Terre saine.

Située en Nouvelle Aquitaine, dans le département des Deux-Sèvres, à proximité de Nantes, Angers, Tours, Poitiers, la Ville de Thouars compte environ 15 000 habitants.

Recrute

Un Chef d'Équipe Coordination des Travaux de Voirie et Occupation du Domaine Public (F/H)

Titulaire ou à défaut contractuel (CDD 1 an renouvelable)
à temps complet

Descriptif de l'emploi :

Sous l'autorité du Chef de Service Voirie/Réseaux Divers, le chef d'équipe Coordination des Travaux de Voirie et Occupation du Domaine Public a pour mission l'optimisation technique des interventions dans le temps et dans l'espace, sur le territoire du Grand Thouars.

Missions :

- Appliquer les principes du règlement de voirie en vigueur
- Prendre les mesures nécessaires afin d'obtenir une parfaite reconstruction des parties de voirie concernée
- Étudier et accompagner la gestion des risques avec les conduites d'opération afin de réduire les nuisances apportées au tiers ainsi que garantir la fluidité du trafic routier
Participer à l'élaboration du bilan annuel d'activité du secteur Voirie sous l'égide du chef de service
- Le cas échéant, il sera fondé également à demander la suspension voire l'arrêt des opérations ne respectant pas les règles de sécurité ou les principes de conservation technique de la voirie

Sa mission relève donc à la fois de la police spéciale de conservation du domaine public routier communal et de l'application du pouvoir spéciale de police de la circulation exercé en commun avec le service ODP de Thouars, compris sur le réseau viaire des villes déléguées.

Gérer et organiser le service ODP en lien avec le responsable du service :

- Établir et répondre au DT/DICT/DTU au travers du guichet unique
- Assister le service ODP dans la définition des arrêtés de voirie
- Organiser et proposer la programmation des travaux
- A la fois éviter l'ouverture de chantiers successifs sur des mêmes sections de chaussée ou de trottoirs

Il gère l'aspect technique et programmatique de l'ensemble des intervenants impactant la voirie communale :

- En interne :
 - Chantiers Ville ST (régie ou externalisé)
 - Chantiers Grands Projets Structurants sur le territoire du Grand Thouars
 - Évènements Ville et associatifs
- En externe :
 - Concessionnaires
 - Chantiers Insertion (CCAS)
 - CD79

Les travaux concernés par cette gestion des interventions sont à répartir en quatre catégories :

- **Les travaux programmables à moyen terme :**

Concerne les opérations intégrées à la coordination, souvent opérations importantes nécessitant une programmation sur un an ou deux : Travaux neuf, de renforcement, de rénovation

- **Les travaux faisant l'objet d'une programmation à long terme :**

Concerne des travaux dont la période de programmation est supérieure à 2 ans et dont la complexité technique peut-être majeure.

- **Les travaux non prévisibles :**

A l'opposé des deux précédents points, il s'agit de chantiers dont la programmation est de court terme et peut parfois échapper au processus de coordination habituelle. (Modification ponctuelle de réseaux, raccordement, entretien)

- **Les travaux d'urgence :**

Ne concerne uniquement les actions pour motif de sécurité publique. Elles s'entendent réaliser sans délai (fuite sur réseau sensible, effondrement de chaussée, affaissement ou destruction d'équipement de soutien ou d'ouvrage).

Le coordinateur devra fournir toute information utile au DST ou au Responsable de la Voirie motivant le caractère d'urgence.

Toutes les catégories d'intervenants vont être concernées par cette démarche globale de gestion des interventions, qu'il s'agisse d'intervenants externes ou internes de la collectivité.

Pour tous ces intervenants, intégrer la démarche de coordination de travaux supposera vis-à-vis de la programmation de leurs propres interventions, ainsi il devra :

- Identifier les opérations programmées
- Identifier les intervenants concernés
- Proposer des chantiers communs
- Permettre une meilleure information de tous les acteurs et notamment des riverains et usagers
- Synthétiser et informer sa hiérarchie sur les aspects critiques de sa programmation

Savoirs :

- Connaître les principes généraux Code de la Voirie Routière
- Connaître les principes du Code Général de la Propriété des Personnes Publics
- Connaître les principes généraux de la prévention en matière de chantier de voirie

- Connaître les principes généraux administratifs et techniques d'une voirie
- Connaître la géographie locale
- Être à l'aise avec Word, Excel, messagerie interne, logiciel de cartographie open source
- Notions de SIG

Savoirs faire :

- Tenir une réunion et établir son compte rendu
- Savoir lire des plans techniques
- Savoir écrire une programmation d'opérations et l'exploiter
- Des connaissances en logistique de chantier serait un plus

Savoir être :

- Savoir être discret et avoir le sens de la diplomatie
- Savoir rendre compte
- Objectiver et faire preuve de concision
- Être organisé(e) et rigoureux(se)
- Faire preuve d'anticipation et de bon sens

Profil :

- Permis B
- Habilitations électriques souhaitées

Spécificité du poste :

Astreinte technique et hivernale

Conditions :

Rémunération statutaire sur le cadre d'emploi des agents de maîtrise (Catégorie C)

Date limite de dépôts des candidatures : 21 février 2025

Date de prise de poste : Dès que possible

Renseignements complémentaires :

Monsieur Jean-Marie CREON, Chef de Service Voirie, Réseaux Divers, Tél : 06 14 23 17 88

Candidatures (lettre de motivation + CV) **à adresser par courrier ou par mail à :**

Monsieur le Maire

Hôtel des Communes du Thouarsais

Service des Ressources Humaines

4, rue de la Trémoille - BP 160

79 104 THOUARS Cedex

rhrecrutement@thouars-communaute.fr

Site web de la collectivité : www.thouars.fr